

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2026 A 20 H 00**

**1. Séance publique du 16 mars 2026 - Procès-verbal -
Approbation**

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 16 mars 2026.

2. Questions orales

Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions orales.

**3. ADL - Budget de la Régie Ordinaire ADL Ciney - Exercice 2026 -
Retour de la tutelle - Prise de connaissance**

Il est donné connaissance au Conseil Communal de la décision de l'autorité de tutelle transmise au Collège communal en date du 10 mars 2026.

**4. Fabrique d'Eglise de Pessoux - Compte exercice 2025 -
Approbation**

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la délibération du 16 mars 2026, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint Martin (Pessoux) arrête le compte annuel, pour l'exercice 2025, dudit établissement cultuel.

**5. Ecole Communale de Ciney « Les Forges » - Modernisation des
équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement
qualifiant - Appel à projets 2026-2027 - Quote-part communale
- Décision à prendre**

Il est demandé au Conseil Communal de prendre en charge en charge 20 % du coût total des acquisitions souhaitées dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant Appel à projets 2026-2027 pour l'Ecole Communale de Ciney « Les Forges » - enseignement secondaire professionnel spécialisé.

6. Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés et/ou négligés - Règlement - Modifications - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'établir, dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'à l'exercice 2031 inclus, une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés et/ou négligés.

Pour l'exercice 2026, le taux de la taxe est fixé comme suit par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier :

- Lors de la 1ère taxation : 210 euros par mètre courant de façade*
- Lors de la 2ème taxation : 270 euros par mètre courant de façade*
- A partir de la 3ème taxation : 333,26 € euros par mètre courant de façade*

Pour les exercices 2027 et suivants, les montants de la taxe précitée seront indexés annuellement suivant le rapport entre l'indice des prix à la consommation du mois de janvier de l'année antérieure à l'exercice fiscal concerné et celui des prix à la consommation du mois de janvier 2025.

La formule appliquée est la suivante :

- Taxe X indice janvier année n-1*
- Indice janvier 2025*

Le taux étant arrondi à l'unité supérieure.

7. Cahier des charges relatif à la location sous bail à ferme d'une parcelle agricole communale à Conneux - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges ci-joint relatif à la location sous bail à ferme du lot 1 repris au projet de plan ci-joint, dressé en date du 10 mars 2026 par le géomètre Arnaud FOSSION, cadastré 6^e Division/Conneux, Section G, n° 101 C pie, d'une superficie d'1 ha 56 a 80 ca.

8. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Budget 2026 - Modification - Communication

Il est donné connaissance au Conseil Communal de la modification du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages pour le budget de l'exercice 2026, passant de 101 % à 102 %.

9. Règlement général fixant les modalités d'utilisation des range-vélos collectifs - Modifications - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les modifications du règlement général fixant les modalités d'utilisation des range-vélos collectifs.

10. Redevance communale pour la location d'un emplacement dans un range-vélos collectif - Règlement - Modifications - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'établir, au profit de la Ville de Ciney, dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'à l'exercice 2031 inclus, une redevance communale pour la location d'un emplacement dans un range-vélo collectif.

Le montant de la redevance est fixé comme suit :

- 50 € pour un abonnement semestriel ;*
- 75€ pour un abonnement annuel.*

En sus de cet abonnement, une caution de 25€ est due.

La redevance est due par l'utilisateur d'un range-vélo par vélo stationné.

11. Baux à ferme communaux oraux - Mise par écrit - Prise de connaissance et décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de mettre l'ensemble de nos baux à ferme communaux oraux existants sous la forme écrite.

12. Budget participatif - Documents de référence - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la décision de lancer un budget participatif sur la commune de Ciney.

13. Institution provinciale - Missions supracommunales - Identification - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le projet de courrier établi par le Collège Communal à adresser à Monsieur François Desquesnes, Vice-Président et Ministre Wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité, des Pouvoirs Locaux, dans le cadre de l'identification des missions supracommunales.

14. Questions orales - Réponses éventuelles

Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.